

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022 A 20H30**

*Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire*

**À l'ouverture de la séance sont présents** : LAUFFENBURGER Mathieu, ROHR Agnès, DEMOUCHÉ Sébastien, MONIER Christian, BOUILLÉ Laurence, BRAUN Cédric, GASCHY Christophe, SCHWOERTZIG Sabrina, ZUMSTEEG Vivien.

**ABSENTS EXCUSES** : VUADELLE Anne-Sophie (procuration Mathieu LAUFFENBURGER), HEINRICH Rachel (procuration Agnès ROHR)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sabrina SCHWOERTZIG

**045. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIIN 2022**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 27/06/2022.

**046. CREATION DE POSTE : AGENT TECHNIQUE**

Ajourné

**047. REGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Maire rappelle que des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture de l'église ainsi que sur celle de l'Abri aux 4 vents. Ces panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité qui est revendue à EDF Obligation d'Achat.

La production d'énergie solaire pour la revente à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public et commercial.

Le suivi budgétaire et comptable doit être tracé au sein d'un budget distinct, géré sous la forme d'une régie, dotée à minima de l'autonomie financière et soumise aux règles des articles L.221-11 et suivants, L.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article 256B du Code Général des Impôts, la vente d'électricité étant soumise de plein droit à la TVA, il y a lieu d'assujettir le budget à la TVA.

Monsieur le Maire en tant que représentant légal de la régie est l'ordonnateur principal.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, approuve à l'UNANIMITE,

- La création d'un budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » pour la gestion de régie de l'installation sur le toit de l'église ainsi que sur le toit de l'Abri aux 4 vents.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la TVA de ce budget et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette création.

#### **048. URBANISME : PROJET DE VENTE DE TERRAIN**

M. le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF) a été sollicité pour acquérir les biens situés Section 6 parcelle n°246 n°247 et n°248.

Il présente alors un projet d'aménagement sur les parcelles n°247 et 248 afin de les proposer à la vente.

Le projet se décompose en 3 parcelles d'environ 10 ares chacune, une voirie pourra également être créée permettant un accès aux 3 parcelles.

Les conseillers demandent une étude de faisabilité du projet,

Après délibération, il est **APPROUVE A L'UNANIMITE l'étude du projet.**

#### **049. URBANISME : DEMANDE D'ACHAT**

M. le Maire a été destinataire d'une demande de détachement d'une partie de parcelle de la part de Monsieur FRECH et Madame VALENTINI habitants de la commune (7 rue du Chanvre).

La partie de parcelle en question est communale, elle est située hors carte communale section 6 N°0244, le détachement est d'environ 1,2 are.

Le Maire propose le détachement de ce 1,2 are et donc la vente de cette partie aux demandeurs. Il propose de conserver le prix de l'are mis en place de 12 000,00 € TTC frais de notaire en sus, frais d'arpentage et d'enregistrement au livre foncier à charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'intention déclarée par les acheteurs,

Après en avoir délibéré,

- **S'OPPOSE** au détachement de la parcelle suivante :
  - La partie de parcelle section 06 n° 0244 d'une contenance de **1,2 are à M. Grégory FRECH et Mme Sabrina VALENTINI** domiciliés 7 rue du Chanvre 67390 BOESENBIESEN - au prix de 12 000 € TTC l'are, frais de notaire en sus, frais d'arpentage et d'enregistrement au livre foncier à charge de l'acheteur.

**VOTE A 2 POUR – 4 CONTRE – 5 ABSTENTIONS**

#### **050. ECLAIRAGE PUBLIC**

Echanges et retours concernant la dernière conférence des Maires au cours de laquelle il a été décidé que l'éclairage public resterait en fonction tel qu'il l'est aujourd'hui, sans coupure ou restriction au sein de la Communauté des Communes du Grand Ried.

Présentation du support présenté lors de la dernière conférence des Maires.

#### **051. DIVERS ET INFORMATIONS**

a) Inauguration de l'Abri aux 4 vents : le 09 octobre 2022 à 10h00

b) Fête des aînés : date retenue, le 15 janvier 2023

c) Reconduction de la Fête de Noël de Boesenbiesen : le samedi 03 décembre 2022. Une réunion de concertation est prévue le 23 septembre 2022

d) TIS Sélestat : ouverture d'une ligne (ligne C) reliant Baldenheim à Orschwiller

- e) Bus collège de Sundhouse : problème de transport scolaire.
- f) Site internet : avancement du projet, devis en cours
- g) Accueil repas de 12h00 à l'école depuis la rentrée de septembre
- h) Commission communication : une date sera fixée courant octobre pour travailler sur l'élaboration du bulletin communal

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

***Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.***  
***Boesenbiesen, le 22/09/2022***  
***Le Maire, Mathieu LAUFFENBURGER***

